



Assemblée générale

Distr. générale
10 juillet 2023
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes

Note verbale datée du 6 avril 2023, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article XI du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant l'objet spatial DaVinci (voir annexe).



Annexe

Renseignements sur un objet spatial*

DaVinci

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2018-104J
Nom de l'objet spatial	DaVinci
Date et territoire ou lieu de lancement	16 décembre 2018 à 6 h 33 UTC ; Nouvelle-Zélande
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	94,69 minutes
Inclinaison	85,03 degrés
Apogée	515 kilomètres
Périgée	492 kilomètres
Date de désintégration/rentrée dans l'atmosphère/désorbitation	9 février 2023 UTC
Modification dans l'exploitation	
Date à laquelle l'objet spatial a cessé d'être fonctionnel	9 février 2023 UTC

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution [62/101](#) de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.